



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405-C, montée Lussier, le **5 mars 2024 à 20 h**, à laquelle sont présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Philippe Brunet, conseiller no 2
Alain Dumouchel, conseiller no 3
Geneviève Séguin, conseillère no 4
Jean Michel Dupuis, conseiller no 5
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Bastien, maire.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

11 personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 20 h, M. le Maire ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 24-03-046

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2024, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
4. Dépôt de la correspondance du mois
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 5.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de février
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard
 - 5.3 Fin de probation de Mme Marie-Josée Vanasse, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
 - 5.4 Achat de matériel multimédia et dépôt d'une demande d'aide financière Fonds COVID à la MRC
 - 5.5 Dépôt du rapport annuel de gestion du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023
 - 5.6 Prêt de la cloche de dons à l'organisme la Friperie La suite des choses
6. **SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 6.1 Autorisation de la mise en vente du véhicule autopompe 331
 - 6.2 Appui à Saint-Patrice-de-Sherrington pour le refus de l'offre d'achat du 732
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Adjudication du contrat de marquage de chaussée linéaire et ponctuel 2024
 - 8.2 Octroi de contrat gré à gré pour installation de système de ventilation avec sonde de monoxyde pour changement d'air au 142, rue Principale
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 9.2 Formation obligatoire pour le comité consultatif d'urbanisme
- 9.3 Demande de modification du règlement des usages conditionnels
- 9.4 Subvention aux produits d'hygiène personnelle durables et couches lavables
- 9.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no 2024-339

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Achat de buts de soccer
- 10.2 Gueulart en cavale !
- 10.3 Nomination de deux citoyens en soutien au comité des activités culturelles et sportives
- 10.4 Autorisation de nommer la salle Paula Tremblay-Tétreault

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Résolution no. 24-03-047

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois de février a été remise aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1 PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

Résolution no. 24-03-048

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **247 696.77\$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2024-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-340 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

Résolution no. 24-03-049



No de résolution
ou annotation

Le conseiller monsieur Sébastien Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard ;

Le conseiller monsieur Jean Michel Dupuis dépose le projet de règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard.

5.3 FIN DE PROBATION DE MME MARIE-JOSÉE VANASSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRESORIERE ADJOINTE

Résolution no. 24-03-050

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution no. 23-07-170 relativement à l'embauche de madame Marie-Josée Vanasse à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a complété sa période de probation tel que prévu au contrat de travail le 4 mars 2024 ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE CONFIRMER l'embauche à titre permanent de madame Marie-Josée Vanasse qui occupe le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe selon les termes de la résolution no. 23-07-170 et son contrat de travail depuis le 7 août 2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O			
# 2	Philippe Brunet	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Geneviève Séguin	O			
# 5	Jean Michel Dupuis	O			
# 6	Pierrette Raymond		P		
Maire : Alexandre Bastien					
Maire suppléant :					
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

5.4 ACHAT DE MATÉRIEL MULTIMEDIA ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS COVID A LA MRC

Résolution no. 24-03-051

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite offrir à ses 11 municipalités l'opportunité de supporter une partie des coûts supplémentaires occasionnés par la réalisation d'initiatives visant à améliorer ou à développer des outils informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte de transférer un montant de 10 000 \$, provenant du fonds COVID, à chacune des municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a jusqu'au 31 août 2024 pour soumettre à la MRC les factures reliées au projet développé sur leur territoire ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'un ensemble mobile d'écran, d'un système de visioconférence, d'un ensemble de micros et de haut-parleurs pour un total de 10 010 \$ avant taxes.

QUE la somme de cette dépense soit payée par le fonds général et qu'une demande au fonds COVID au montant de 10 000 \$ soit déposée auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

QUE madame Édith Létourneau soit autorisée à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O			
# 2	Philippe Brunet	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Geneviève Séguin	P			
# 5	Jean Michel Dupuis	O			
# 6	Pierrette Raymond		O		
Maire : Alexandre Bastien					
Maire suppléant :					
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

5.5 Dépôt du rapport annuel de gestion du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Édouard prend acte du dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière du Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

5.6 PRÊT DE LA CLOCHE DE DONS À L'ORGANISME LA FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES

Résolution no. 24-03-052

CONSIDÉRANT le déménagement des locaux de l'organisme la Friperie La suite des choses à Saint-Édouard ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin d'une boîte de collecte de dons près de son local à Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le prêt, d'une durée indéterminée, de la boîte de dons de la municipalité de Saint-Édouard actuellement inutilisée à l'organisme la Friperie La suite des choses puisqu'elle occupe un local à Saint-Édouard. **QUE** la boîte doit demeurer sur le territoire de Saint-Édouard pendant la durée du prêt.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

6. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

6.1 AUTORISATION DE LA MISE EN VENTE DU VÉHICULE AUTOPOMPE 331

Résolution no. 24-03-053

ATTENDU QUE la Municipalité désire vendre un véhicule incendie de type autopompe qui n'est plus utile pour les opérations ;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal d'incendie de Sherrington et Saint-Édouard recommande la mise en vente de l'autopompe désigné sous le numéro 331 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la direction générale à mettre en vente le véhicule autopompe no.331, et ce avec un prix suggéré de 17 500 \$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

6.2 APPUI À SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON POUR LE REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DU 732

Résolution no. 24-03-054

CONSIDÉRANT QUE la mise en vente du camion 732 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des offres d'achat du camion incendie 732 a eu lieu le 28 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue en deçà du prix suggéré ;

IL EST PROPOSÉ D'APPUYER la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans le rejet de l'offre de Chanclair 2013 pour le camion 732.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE LINÉAIRE ET PONCTUEL 2024

Résolution no. 24-03-055

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retenir les services d'une entreprise spécialisée afin de procéder au marquage des rues de la municipalité de Saint-Édouard pour 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de soumission sur invitation a été effectué auprès de trois entreprises spécialisées pour un contrat de service pour l'année en cours et qu'un seul soumissionnaire a transmis sa soumission :

Soumissionnaire	Prix soumis avec taxes	Conformité
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	29 896.95 \$	Oui



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSE DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la compagnie Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour ses services afin de procéder au marquage des rues de la Municipalité pour 2024 pour un montant maximal de 19 050\$ avant les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.2 OCTROI DE CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR INSTALLATION DE SYSTÈME DE VENTILATION AVEC SONDE DE MONOXYDE POUR CHANGEMENT D'AIR AU 142, RUE PRINCIPALE

Résolution no. 24-03-056

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal doit être muni d'un système de ventilation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité plusieurs entreprises à faire parvenir leur offre de services et qu'une seule a transmis une soumission conforme ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER, dans l'intérêt de la Municipalité, l'installation d'un système de ventilation avec sonde de monoxyde pour changement d'air au 142, rue Principale au coût de 21 000 \$ (avant taxes) par l'entreprise Les industries Perform air ;

QUE la somme de cette dépense soit remboursée par le PRABAM.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

9.1 RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution no. 24-03-057

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 2022-318 relatif au CCU ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement numéro 2022-318 mentionne que le mandat des membres est d'une durée de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats actuels des trois membres citoyens arrivent à échéance le 5 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ DE RENOUELER pour une période de 2 ans, à compter du 5 avril 2024, le mandat à titre de membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes :

Poste numéro 2 : Annie Lahaie, citoyenne

Poste numéro 3 : Alain Poissant, citoyen

Poste numéro 5 : Éric Tougas, citoyen

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

9.2 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution no. 24-03-058

CONSIDÉRANT le projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 1^{er} juin 2024, la formation sur le rôle et les responsabilités au sein du comité est obligatoire ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription des membres du comité consultatif d'urbanisme à la formation : CCU : Mode d'emploi (formation obligatoire) de la FQM au coût de 160 \$ par personne, le tout pour un total de 800 \$ avant taxes.

QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

9.3 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES USAGES CONDITIONNELS

Résolution no. 24-03-059

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de 86253 Canada Ltée pour permettre le changement d'usage pour un usage commercial bénéficiant d'un droit acquis ou d'une autorisation de la CPTAQ dans la zone A-5 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCUEILLIR la requête et de la **TRANSMETTRE** pour étude au comité consultatif d'urbanisme en vue de recevoir leurs recommandations relatives à la demande de modification du règlement d'urbanisme.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

9.4 SUBVENTION AUX PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES ET COUCHES LAVABLES

Résolution no. 24-03-060

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les gestes écoresponsables de ses citoyens et citoyennes qui limitent la quantité de déchets dans les sites d'enfouissement et limitent nos empreintes écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a déjà un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables qu'elle souhaite maintenir et bonifier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat initial de produits d'hygiène féminine lavables peut être important ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'encourager les personnes à faire un choix écologique quant à l'utilisation de produits d'hygiène féminine ;

IL EST PROPOSÉ DE MAINTENIR le programme de subvention du coût de l'achat de 20 couches lavables faites au Québec et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour tous parents, résidents de Saint-Édouard, d'un enfant de 6 mois et moins ou qui attendent un bébé et présentant une preuve d'achat de couches lavables ;

QU'une seule demande de couches lavables par enfant pourra être considérée par le conseil municipal ;

D'AJOUTER au programme existant la subvention du coût d'achat des produits d'hygiène féminine réutilisables tels que les coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, protège-dessous lavables, les sous-vêtements hygiéniques lavables ainsi que les pochettes de transport pour ces types de produits achetés dans un commerce québécois et ce, jusqu'à concurrence de 50 % du montant total d'achat pour un maximum de subvention de 100 \$, par demanderesse de 9 ans et plus, résidente de Saint-Édouard, présentant une preuve d'achat de ces produits.

QU'une seule demande de produits d'hygiène féminine par citoyenne pourra être considérée par le conseil municipal.

QU'un montant maximal de 2 100 \$ soit disponible annuellement pour le total des demandes reçues,



No de résolution
ou annotation

QUE les demandes soient traitées par ordre de date de réception. Les demandes pour les produits d'hygiène féminine seront acceptées pour les achats effectués à partir du 1^{er} mars 2024,

QUE pour profiter de ces aides financières, le demandeur ne doit avoir aucune dette envers la Municipalité présente ou passée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NO 2024-339

Résolution no. 24-03-061

Le conseiller monsieur Sébastien Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no 2024-339 ;

Le conseiller monsieur Philippe Brunet dépose le projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no.2024-339.

10. LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

10.1 ACHAT DE BUTS DE SOCCER

Résolution no. 24-03-062

CONSIDÉRANT QU'il est requis de remplacer certains buts de soccer considérant leur usure ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat de trois buts avec filets et sacs lestés au coût de 6 537.83 \$ (avec taxes) à l'entreprise Distribution sports loisirs ;

QUE la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.2 GUEULART EN CAVALE !

Résolution no. 24-03-063

CONSIDÉRANT QUE Gueulart a obtenu la subvention volet 1- Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) pour leur projet « Gueulart en cavale ! Rendez-vous artistiques culturels multidisciplinaires en milieu rural » ;

CONSIDÉRANT QUE Gueulart est à la recherche de municipalité-hôte pour réaliser son projet, où il y aura 4 activités ;

IL EST PROPOSÉ DE SOUMETTRE à Gueulart la participation de la municipalité de Saint-Édouard au projet « Gueulart en cavale! Rendez-vous artistiques culturels multidisciplinaires en milieu rural » ;

QUE le choix d'activité est Atelier d'arts visuels/arts plastiques et projection de film.

QUE la Municipalité apportera un soutien en ressource humaines pour ces activités.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.3 NOMINATION DE DEUX CITOYENS EN SOUTIEN AU COMITÉ DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Résolution no. 24-03-064



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des activités culturelles et sportives ont demandé à inclure des citoyens à titre de soutien au comité ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est consultatif ;

IL EST PROPOSÉ de nommer deux membres citoyens en soutien au comité des activités culturelles et sportives, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, soit mesdames Krystèle Béluse et Jade Busque.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

10.4 AUTORISATION DE NOMMER LA SALLE PAULA TREMBLAY-TÉTREAU

Résolution no. 24-03-065

CONSIDÉRANT la demande du comité de l'Âge d'Or de nommer la salle de l'Âge d'Or : Salle Paula Tremblay-Tétreault, en l'honneur de Mme Tremblay-Tétreault ;

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER la nomination de la Salle Paula Tremblay-Tétreault, en l'honneur de la doyenne de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Plusieurs personnes posent des questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution no. 24-03-066

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER la présente séance à 20 h 27.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

Alexandre Bastien
Maire

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Alexandre Bastien, maire de la municipalité de Saint-Édouard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.